

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

CARTE D'IDENTITÉ - LISTE DES PIÈCES

Documents à fournir pour une première demande :

Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :

- N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile de moins d'un an
- Acte de naissance de moins de 3 mois, sauf si la carte d'identité est valide ou si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé (Ville reliée au dispositif Comedec)
- Passeport français, ou titre de séjour (naturalisation récente), le cas échéant
- Justificatif de nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française...), le cas échéant

Pour un mineur (présence obligatoire et empreintes à partir de 12 ans) :

- Justificatif de domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

**LES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ SE FONT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
À PRENDRE SUR LA PLATEFORME DÉDIÉE : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>**

AUCUN DOSSIER NE SERA INSTRUIT SANS RENDEZ-VOUS PRÉALABLE.

Les grandes étapes de la démarche :

10 minutes pour faire votre démarche

1 - Se connecter ou créer un compte sur le site de l'ANTS

2 - Acheter un timbre fiscal en ligne ou dans un bureau de tabac

Vous pouvez acheter le timbre fiscal, en payant par carte bancaire, pendant la pré-demande.

Documents à fournir pour un renouvellement :

Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :

- N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- Carte d'identité
 - Si vous demandez le renouvellement plus d'1 an avant sa date d'expiration : justificatif d'un voyage (billet de transport, réservation, devis d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employeur en cas de voyage professionnel, attestation sur l'honneur précisant le voyage dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile de moins d'un an

Renouvellement pour perte ou vol :

- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02
Ou déclaration de vol (à effectuer en gendarmerie ou en commissariat)
- Timbre fiscal : 25 € (achat en ligne)
- Passeport, le cas échéant
- Justificatif de nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française...), le cas échéant

Pour un mineur (présence obligatoire et empreintes à partir de 12 ans) :

- Justificatif de domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

Cas particuliers :

Personne majeure hébergée :

- Attestation d'hébergement
- Copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Justificatif de domicile personnalisé (au nom du demandeur et à l'adresse de l'hébergeant)

Nom d'usage (Naissance, Mariage, Divorce, Veuvage) :

- Acte d'état civil qui justifie le nom d'usage
- Jugement de divorce qui autorise le port du nom